

Image not found or type unknown



PASS dans les bibliothèques municipales

Par **enoughofit19**, le **07/09/2021** à **12:43**

Bonjour,

La bibliothèque de ma ville nous envoie le message suivant :

"Cette rentrée si riche de promesses s'accompagne d'un nouveau protocole sanitaire obligatoire. Depuis le 7 août, un nouveau décret confirme la disparition de jauge et impose la présentation du pass sanitaire pour les plus de 18 ans.

La mise en place d'un dispositif de contrôle du pass sanitaire nous a conduit à quelques ajustements pour pouvoir vous accueillir au mieux sur les périodes de forte affluence et limiter le temps d'attente à l'entrée de la Médiathèque."

Ont ils le droit ?

Un grand merci pour vos conseils.

Bien cordialement

Caroline Baures

Par **P.M.**, le **07/09/2021** à **13:13**

Bonjour,

Bien sûr puisque c'est la Loi complétée par les Décrets d'application, je vous propose [ce dossier : Tout savoir sur le passe sanitaire...](#)

Par **Marck.ESP**, le **07/09/2021** à **13:18**

Bonjour

Et pourquoi ne faudrait-il pas ce type de mesure sanitaire ?

Par **P.M.**, le **07/09/2021** à **14:43**

Je rappelle quand même que l'exigence de la présentation du pass sanitaire est encadrée par la Loi mais en l'occurrence, c'est ce qu'elle prévoit suivant le dossier proposé...